

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné Gérard COUDRAY, Président de l'AS Etival Football
domicilié à Etival lès Le Mans, 6 cours Marcel Cerdan
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du dimanche 25 juin 2023 à 5 heures
au dimanche 25 juin 2023 à 20 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 6 juin 2023,

Signature :



ARRETE DU MAIRE N° 2023 - 038

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M Gérard COUDRAY, Président de l'AS Etival Football
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
sur le terrain d'entraînement de football

Du dimanche 25 juin 2023

à 5 heures

Au dimanche 25 juin 2023

à 20 heures

à l'occasion d'un bric à brac

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 6 juin 2023

Le Maire

